IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—*Payables six mois d'avance*; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première compta nt double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, daté 16 janvier 1834.

No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, daté 1 mars 1833.

Par ordre de la direction.

8 mai—3m F C CATONNET, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.

12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la surintendance de la direction.

Wm G Howes, président.

Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna, Poeschin, R Gronin, A L M Demarie, Alex Grant, Abijah Fisk, Roy, M M Wright, J T Cotton—Directeurs

mai—1T ANDREW C ARMSTRONG, secré.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Contrevalse du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. etage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, patisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et familles, voulant sortir par les chars du chemin à coulisses, lorsque l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agreable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucun rivalis pour les encouragemens accordés à de les bien efforts.

23 mai T WAYMOUTH.

AVIS—Les créanciers de la faillite de Medeli et Thomas sont priés de faire connaître le montant de leurs créances au syndic soussigné le plus tôt possible.

JN. ROUSSEAU,

26mai—3 rue Chartres, no 148, entre Toulouse et St. Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 25 par baril, d'après le tarif les boulangeis doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

6 juin DENIS PRIEUR, maire

AVIS.

LES acquéreurs de terrains à la Passe Christianne, à la vente faite par MM. Tricou, Domingon & Canonge le 23 et 30 du mois expiré, sont invités de passer chez M Wm Boswell, notaire public, dans le plus bref délai, pour signer les actes de vente. 6 juin—3

UN homme un peu avancé en âge desirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jerome Bayon, éditeur de l'Abeille.

6 juin—1T

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs du 2e. district de cette ville et paroisse sont prevenus que l'élection d'un membre du jury de police, pour le dit district, en remplacement de M. H Bacas, démissionnaire, aura lieu Jeudi 11 du courant, chez M Lamothe rue de Chartres, sous la présidence de MM Jean Lamothe & Joseph Cheyron

Les votes, au terme de la loi, seront reçu depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures après midi.

2 juin—3ps CHS MAURIAN, juge

AVIS—Il sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Paroisse, le 10 juin prochain.

Treize et quelques Esclaves de choix,

des deux sexes, tous créoles ou acclimatés, il y a parmi un bon commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpentier, un forgeron, et un *cordonier*; payables dans tous mars 1836, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. 13 mai—12

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

LOUER—Par la Compagnie des Améliorations.—Une maison neuve située à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale no 134. J H RABOTEAU, secrétaire.

1 juin

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second lit et plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande, de boucrie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

28 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

A Louer à la Baie St-Louis.—Une maison très commode, contenant dix appartemens convenables à une nombreuse famille qui voudrait passer l'été dans cette belle partie du pays, ou convenable à plusieurs familles peu nombreuses, par la facilité avec laquelle on peut la distribuer pour la commodité de plusieurs locataires. S'adresser à

26 mai L. & R. ADAMS, rue Moreau, no 36.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PLOMB EN GUEVASES—vendre par

8 juin YFORSTH, GOODWYN & Co.

A VENDRE.

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant environ 23 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure américaine. Sur cette propriété il se trouve une maison en brique. Aussi 55 actions de la Banque des Citoyens, assis à la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à midi, à la Bourse Hewlett, par

27 mai TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

A LOUER quatre beaux appartemens au 1er étage et deux au second, avec balcon donnant sur les rues de Chartres et Toulouse. On louera à bail ou par mois.

S'adresser à PASCALET & MICHON. [5 juin

LES soussignés offrent à vendre, à leur magasin, 100 boites marrons, ou chataignes conservées dans des boites de fer blanc; 2 jarres saucissons très frais, 150 fromages de Hollande, du Gruyère; 200 boites sardines à l'huile, 100 boites conserves de Colin assorties en patés de saumon, de lièvres, perdrix, bécasses, etc; 4 balles noix très fraiches, 1 do amandes en coques tendres. On trouvera chez eux un assortiment général d'articles pour provisions de familles et des navires, bien frais et récemment reçus.

PASCALET & MICHON,

5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Cette banque tire au pair sur Louisville, Kentucky. 2 juin EPH SAUL, caissier.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. P. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. 29 fev—3m

TRAITES sur Londres à vendre par

30 mai KENNEDY, DUREL & Co.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

VENTE par le Register des testamens—Lundi 8 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

Un lot de terre mesurant trente neuf pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon par la suivante profondeur irrégulière, savoir: cent vingt pieds de profondeur sur le côté ouest de la rue St. Pierre et soixante dix pieds sur le côté plus près de la rue d'Orléans, et trente trois pieds quatre pouces dans la ligne du fond, le tout mesure française, ensemble une maison en briques, à étages, cuisines, chambres de domestiques et toutes autres bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not pub, aux frais de l'acquéreur 4 mai

VENTE par le Register des testamens—Succession de feu Albert alias Charles Sweet—Lundi 8 juin, 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Champs Elysées, entre les rues de Craps et d'Amour, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orleans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu Albert alias Charles Sweet, Conditions: comptant. (28 mai) W F C DUPLESSIS rég des tes.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testaments—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir.

1 GEORGE, âge d'environ 45 ans.

2 ELLICK, âge d'environ 25 ans.

3 NED, âge d'environ 30 ans.

Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fournissant leur obligation avec caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquereurs. 23 mai—15

SUCCESSION de feu Gabriel Jerome, h. de c. r.—Vente par le register des testamens—Samedi, 27 juin 1835 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Gabriel Jerome à savoir:

Esclaves—Eugène, nègre créole âgé d'environ vingt six ans, de bon caractère, charretier et manœuvre.

2. Arthémise, négresse créole, âgée d'environ trente ans au bon caractère, blanchisseuse et repasseuse.

Ensemble ses trois enfans, savoir, Norbert, mulâtre âgé de neuf ans; Henry nègre âgé de sept ans, et Honoré, âgé d'un an.

Conditions de la vente: un quatrième comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypotheque speciale.

W.F.C. DUPLESSIS, rég des test.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not pub. aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de feu José Gonzales Ruiz.

VENTE par le register des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après decrite, d'après le plan dressé par Joseph Pilié, voyer, appartenant à la succession de feu José Gonzales Ruiz, savoir:

Propriété Foncière—Lot no 1 mesurant 31 pieds 133-8 pouces de face à la rue Clouet sur 110 de profondeur.

Lot no 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Clara, mesurant 32 pieds de face à la rue Clouet, sur 110 de profondeur.

Les lots nos 3, 4 et 5 ayant chacun 42 pieds 7 1-8 pouces de face à la rue Grands Hommes dite Clara sur 63 pieds 11 3-8 pouces de profondeur.

Conditions de la vente—six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég des tes

Les actes de vente seront passés pardevant L Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

Succession de madame Mary Prendergrast.

VENTE par le register des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu mde Mary Prendergrast, savoir:

ESCLAVES

1 JOHNSON, nègre, âgé d'environ 23 ans, domestique de maison et laboureur.

2 WASHINGTON, nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique de maison et laboureur.

3 EMILY, négresse, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.

4 SALLY, négresse, âgée d'environ 40 ans

5 HENRY, nègre, âgé d'environ 24 ans, marronneur.

Conditions de la vente. 6 et 12 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, reg. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 mai

Succession de feu François Primtro.

VENTE par le register des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la moitié indivise d'un esclave créole nommé appartenant à la succession de feu François Primtro.

ESCLAVE.

La moitié indivise d'un esclave nommé CELESTIN, âgé d'environ 19 ans.—Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests

L'acte de vente sera passé pardevant L Féraud notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

Succession de feu Louis Joseph Aillot.

VENTE par le register des testamens—Lundi 29 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Louis Joseph Aillot, savoir:

Propriété foncière—Un demi terrain situé rue d'Espagne à l'encoignure de la rue Craps, ayant 60 pieds de face sur chaque rue, sur lequel est bâtie une maison principale de quatre appartemens, galerie et cabinets briquetés entre poteaux, cuisine et autres constructions dans la cour.

Conditions—comptant W. F. DUPLESSIS rég

L'acte de vente sera passé pardevant L Féraud, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 28 mai

SUCCESSION de feu Robert Lewis—Mardi 30 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis,

Peter, mulâtre âgé d'environ 35 ans,

James, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau not pub, aux frais des acquéreurs. 28 mai

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, j'exposerai en vente publique, à Pencan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les propriétés ci après décrites, savoir:

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ trente huit pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent dix nuit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt de M. Morgan, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 26 mars 1833.

Une portion de terre, de forme irrégulière, située derrière et attenant au lot de terre sus décrit, dont les dimensions précises sont inconnues, acquise par le défunt de William Beand par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur cent vingt huit pieds de profondeur, sur une ligne, et cent trente deux pouces de profondeur sur l'autre ligne, et trente pds quatre pouces de large sur la ligne du fonds, acquis par le défunt de George Green par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations. Conditions de la vente, comptant. W. F.C. DUPLESSIS, rég des testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hilary B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20mai

Succession de feu Marie Pierre, f. de c. r.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 22 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Marie Pierre f. de c. l, la propriété foncière et les bâtisses ci après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE—Un demi terrain faisant partie d'un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le no 14 de l'ilet no 23, le dit demi terrain ayant mesure française, trente pieds de face à la rue St. Jacques sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'autre par l'autre moitié du dit terrain no 14; lequel terrain a été acquis par la défunte conjointement avec Charid et Thibault et ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. W. F. C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs. 20mai

Succession de George Fulmer.

VENTE par le Register des testamens—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 9 mai 1835, l'esclave Philis Conditions de la vente: 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy notpub, aux frais de l'acquéreur.

11 mai W F C DUPLESSIS, rég des tes.

COUR DES PREUVES.

Succession de feu Thomas Stroud,

VENTE par le register des testamens—Jeudi 25 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Thomas Stroud, savoir:

1. Un lot de terre désigné par le no 14, dans l'ilet no quatre vingt un, au nouveau faubourg Marigny et mesurant trente pieds de face à la rue St. An cinq sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville et formant une des encoignures des rues Magasins et Oranger et mesurant cinquante pds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur.

3. La moitié indivise d'une portion de terre touchant le lot no 2, décrite et mesurant cinq pieds de face à la dite rue Oranger, et courant sur une profondeur de cent vingt pieds, où la dite portion de terre mesure cinquante pieds de large sur quarante pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

Les actes de vente seront passés pardevant Hilary Breton Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 mai

épouse de M. François Xavier Denis.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 23 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vent à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 18 mai 1835. Les esclaves ci-après décrites appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, decédé epouse de M. François Xavier Denis, savoir:

ESCLAVES.

ABRAHAM, nègre âgé d'environ 23 ans, tourneur de chaises.

PETER, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, tourneur.

DANIELS, nègre âgé d'environ 18 ans, marronneur et tourneur.

MINERVE, négresse âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans qui sont ZABETH, mulâtre de 2 ans et demi, et JOSEPHINE, guiffonne de 6 mois, la dite Minerve, cuisinière et blanchisseuse.

HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 13 ans, domestique de maison

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les esclaves seront considérés aux risques des acquéreurs, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs auront rempli les conditions.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Heraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

Succession de Marie Emilie Nicolas veuve J B Wilts.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orleans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte d'administration et de partage de la dite succession, seraient point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

6 j in W F C DUPLESSIS, rég. des tes

Succession de James Pitot.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Armand Pitot, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

5 juin W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Gustav Haird a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Noré Deschamps décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, les raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

5 juin W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Arnaud Rivardeau a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Bedout décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

4 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Osmin Bigourdan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Bedout décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

4 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse je procéderai mardi, le 16 juin prochain à 10 heures du matin, devant la porte de la salle d'audience de la dite cour, en la ville de Lafayette, en la ville de Lafayette, à la vente aux enchères publiques des propriétés ci après décrites appartenant par indivis à la succession de Susan Clark et à celle d'Elisabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, vendues pour opérer le partage, savoir:

Un terrain situé dans le faubourg des Religieuses, en cette paroisse, mesurant 40 pieds de face à la rue de la vieille Levée sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 1, de l'autre côté par le lot no 3 et dans le fond par le lot no 5, désigné comme le lot no 2; ensemble la maison de maitre et autres améliorations qui sont dessus.

Un autre terrain dans le même faubourg, attenant par le fond celui précédemment décrit; designé comme le no cinq ayant 40 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 6, et de l'autre par le lot no 4; ensemble les bâtisses et autres améliorations.

Conditions: payables, un quart comptant et le surplus du prix moitié à un an et moitié à deux ans du jour de la vente, les acquéreurs auront à donner, pour les paiemens à terme, leurs billets endossés à satisfaction en coupons tels qu'ils seront demandés pour faciliter le partage à faire et de plus hypothèque spéciale sur les terrains jusqu'à parfait paiement.

20 mai F. DUGUE, juge.

AVIS AU PUBLIC.

LES soussignés assesseurs nommés par le maire et le conseil de ville de la Nouvelle Orléans, pour faire l'estimation des propriétés foncières dans le carre de la ville de la Nouvelle Orleans, c'est à dire, de celles situées entre les rues du Canal, de l'Esplanade, des Remparts et de la Levée, et les emplacemens vendus par les Etats-Unis et la corporation de la Nouvelle Orléans; situés entre la rue de la Levee et le Chemin public, et le recensement général des esclaves dans les limites susdites: font connaitre au public que le tableau estimatif et le récensement étant achevés, resteront déposés pendant dix jours à compter de mardi prochain, 3 du mois de juin courant, chez Ferdinand Percy, l'un des dits assesseurs, rue St Pierre no 121, depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi, pour y être soumis à l'examen des personnes qui auraient des reclamations à faire.

Nouvelle Orleans, le 2 juin 1835.

FERD PERCY.

3 juin—5 A LE ROY.

CHANGE sur New York, à vendre par

JOHN McMILLAN.

18 mai no 31 rue du Canal.

CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par

JOHN McMILLAN.

18 mai no 31 rue du Canal.

AVIS.

ATTENDU que mon épouse Catherine a, sans ma permission et sans cause légitime, abandonné mes foyers et ma protection, avis est par le présent donné au public qu'à dater de ce jour je ne payerai aucune des dettes qu'elle pourra contracter,

5 juin—3 WILLIAM COLE.

EN la casa N. 40 calle de Chartres, se hallan de venta 240 fardos de vidrios escogidos para el comercio mejicano compuestas principalmente de cantaros conavas, cristales, vasos de todos dimensiones, candeleros pegados de plata &c

30 fardos de garrafas y vasos de vidrio tajado. El comprador recobrera los derechos de la aduana ya pagados.

150 fardos de loza, bien surtidos escogidos à proposito para el comercio Mejicano. Impondrá el señor.

Abril 10 JAMES M. CROSBY

MAGASIN DES NOUVEAUTES,

A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du no 6 divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, razoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à razoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crême de rose et d'amande, do de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essence; poudres surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.

Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tour arayé du chef et perruques de femmes, toupets, métalliques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes Il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des apprentis en coiffure, de pames, aux mêmes conditions. o mai

CHANGE sur France à vendre par

28 mai SA. T. GEORGES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samuel Goldsmith contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers sera tenue au bureau de William Christy, esq. not. pub. lundi le 6 de juillet prochain à dix heures du matin afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et qu'en attendant toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. R. M. Carter, esq est nommé représentant des créanciers absens. Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la cour, 3 de juin 1835.

5 juin P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—no 8338—Thomas Kelly contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 15 juin courant en l'étude de M Félix Grima, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes les poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour,

Au Greffe, Nouvelle Orléans, 2 juin 1835.

4 juin—3 P. A. GUYOL, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 8253—Henry Generes contre ses créanciers La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de L. Féraud, not. pub. le 15me jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et Serrant-Grangeac est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour. Au greffe, Nlle. Orléans, 12 mai 1835. [13 mai—2ps] ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8241—*James Vance contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant W. Y. Lewis, not pub le 10e jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. John Macready représentera les créanciers absens. Par ordre de la cour.—Au greffe, Nouvelle Orléans 7 mai 1835

8 mai—2ps ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. C. Stockton contre ses créanciers—Attendu que R C Stockton, débiteur insolvable, actuellement détenus à conformément à un acte passé pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus, et pour obtenir le bénéfice du dit acte présenté et fait enregistrer sa pétition et cédule dans la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaitre pardevant la dite cour le jeudi 4e jour de juin prochain, à 10 A M, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas mis en liberté.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 12e jour de mai A. D. 1835.

13 mai—2ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—E. George, jr contre ses créanciers et ceux de E. George jr & co.—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H B Cénas, not pub, le lundi 15e jour de juin prochain à 10 a m pour l'objet mentionné dans la dite pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues. F B Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 13 mai 1835.

14 mai—2ps P. LEBLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE James P. Bryan contre ses créanciers, ceux de E. Georges, jr, & co. et ceux de McMurdo et Bryan—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi le 15e jour de juin prochain, en l'etude de H. B. Cénas, not. pub. à 10 a. m pour l'objet mentionné dans la pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues F. B. Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 12 mai 1835.

14 mai—2ps P. LE BLANC, dép. greffier.

STATE OF LOUISIANA—Parish Court for the parish and city of New-Orleans—Present the honorable Charles Maurian, judge—No. 8239—Vaudricourt & Laudumiey vs. their creditors—The cession of property by the petitioners having been accepted by the court for the benefit of his creditors, and it is ordered that a meeting of said creditors take place before La Féraud, not. pub. on the 8th day of June next, then and there to deliberate on the affairs of said petitioner, and in the mean time all proceedings against their person and property are stayed. It is further ordered that Victor Roche Esq. be appointed to represent the absent creditors in this case

By order of the Court.

Clerks Office, New-Orleans May 6th 1835.

may 7 ARMAND PITOT, Gre